

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE**, Syndic, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 06 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 52 personnes présentes.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2025.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. En effet, la Secrétaire peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après l'approbation définitive du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Monsieur Stéphane DORTHE souhaite la bienvenue à Monsieur Patrick PERRISSET du bureau RIBI qui est présent ce soir pour répondre aux questions techniques de la présentation du Collecteur Ouest (point 2.2 du tractanda).

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit Monsieur Roland MILLASSON et Monsieur Philippe MALERA. Monsieur Stéphane DORTHE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés. Des bulletins ont été distribués à chaque personne qui a le droit de vote. Pour les votes, le bulletin devra être levé afin de permettre le contrôle par les scrutateurs.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2025**

Il ne sera pas lu, il a été annexé à la convocation.

2. **Budgets 2026**

2.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements

2.2 Collecteur Ouest / Evacuation eaux pluviales partie supérieure village

2.3 Achat de parcelles en zone agricole (132, 174, 175, 176 RF)

2.4 Rapport de la commission financière

2.5 Approbation

3. **Présentation de la planification financière 2027-2031**

4. Règlement relatif à la gestion des déchets

- 4.1 Présentation
- 4.2 Préavis de la commission financière
- 4.3 Approbation

5. Révision partielle des statuts du Secours Sud Fribourgeois (SFF)

- 5.1 Présentation
- 5.2 Approbation

6. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Comme aucune remarque n'est formulée sur le tractanda, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteure.

2. Budgets 2026

2.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements

Chaque Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires dans l'ordre des dicastères. Un résumé des budgets a été distribué à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Stéphane DORTHE

ECOLES - AES - PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Par Monsieur Paul KONAN

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - FORETS

Par Monsieur Julien COTTET

IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENERGIE

Par Monsieur Kevin GENOUD

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - CULTURE & LOISIRS, SPORTS

Par Monsieur Loïc JACQUIARD

ROUTES - VOIRIE - JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Daniel FROSSARD

Monsieur Stéphane DORTHE donne la récapitulation du budget de fonctionnement qui présente des charges d'un montant de CHF 6'470'283.- et des produits de CHF 6'089'674.- d'où un excédent de charges de CHF 380'609.-.

Monsieur Stéphane DORTHE demande à l'assemblée de garder ses questions afin de les poser après le rapport de la commission financière soit juste avant l'approbation.

Monsieur Stéphane DORTHE donne lecture du budget d'investissement qui boucle avec un total de charges de CHF 3'159'000.-. Ce montant comprend les reports ainsi que les nouveaux investissements 2026 qui vous seront présentés dans quelques instants.

Messieurs Daniel FROSSARD et Grégory DÉGLISE donnent des précisions sur les montants ci-dessous qu'il faut reporter sur 2026 :

6150.5010.05 Réfection du Chemin de la Vignetta et aménagement d'un trottoir

CHF 1'334'000.- sur 2026

CHF 100'000.- sur 2027

Le dossier a été envoyé en février 2025 au Canton suite aux séances de conciliation organisées en janvier 2025. La DIME a demandé le 3 novembre les observations de la Commune suite au recours déposé par des citoyens. La Commune a rendu sa réponse le 12 novembre.

6150.5010.06 Réfection Route Villageoise secteur Giratoire-Restaurant :

CHF 67'000.-

Monsieur Daniel FROSSARD explique que les travaux seront finalisés en mai 2026 (revêtement bitumineux).

7101.5031.04 Interconnexion turbinage Mology

CHF 200'000.-

Monsieur Grégory DEGLISE précise que le montant est destiné au tronçon de la Cierne aux Paccots.

7101.5031.05 Remplacement des conduites d'eau Chemin de la Vignetta

CHF 958'000.-

Selon les mêmes explications données pour la réfection du Chemin de la Vignetta.

7101.5031.06 Pose nouvelle conduite d'eau potable secteur Cornifel

CHF 100'000.-

Les travaux commencés en 2025 seront terminés en 2026.

2.2 Collecteur Ouest / Evacuation eaux pluviales partie supérieure village

Monsieur Grégory DEGLISE débute la présentation avec la projection d'un plan du tracé prévu pour le collecteur ouest. Il passe en revue le tracé depuis le bas du village (terrain de foot) pour se terminer dans une zone agricole au-dessus du quartier des Brêts.

Il mentionne les bases légales avant de donner lecture du courrier du Service de l'environnement (section lacs et cours d'eau) du 4 novembre 2024 concernant la protection contre le ruissellement et les crues dans notre Commune.

Puis, il précise qu'auparavant les eaux urbanisées étaient uniquement prises en compte dans le calcul hydraulique du réseau d'évacuation des eaux claires (EC). Actuellement, le réseau de canalisation souterrain des EC devrait absorber en plus les eaux de ruissellement des zones agricoles. Un écoulement en surface n'est pas admissible car il provoque des inondations.

Suite à l'approbation du plan d'aménagement local (PAL) de la Commune en avril 2020, le Canton a donné un délai de 5 ans pour réaliser ce projet. L'objectif est d'absorber les eaux claires de la partie supérieure du village et les eaux de ruissellement des bassins en amont du village. Le but est de diriger les EC et les eaux de ruissellement de la partie amont du village vers un bassin de rétention naturel qui se situera derrière le terrain de football, afin d'absorber les crues et les inondations de la partie supérieure du village et également, que le réseau hydraulique de la partie inférieure du village ne soit plus en surcharge lors de gros orages. Les eaux de la zone située au nord de la Route du Levant seront absorbées par le collecteur ouest et redirigées vers le terrain de football.

Le collecteur sera réalisé en béton armé et comprendra une digue et un ouvrage de prise, 30 chambres de visite, un déversoir à ouverture de fond, une zone d'accumulation à proximité du terrain de foot pour laminer les débits de point et le rejet au Tatrel.

Au niveau des coûts, le projet total s'élève à CHF 5'052'000.-. Le montant lié aux eaux des zones urbanisées d'environ 1.43 million de francs ne sera pas subventionné. La subvention est calculée à un taux de 62 % sur 3.6 millions soit environ CHF 2'248'500.-.

Le montant de la subvention pourrait atteindre 75 % concernant les futurs taux. La Commune attend la décision du Grand Conseil quant à la révision de l'art. 47 al. 2 de la loi sur les constructions et les eaux (LCEaux). La subvention pourrait ainsi s'élever à CHF 2'720'000.- soit environ CHF 500'000.- de plus. La Commune attendra de connaître le taux définitif de subventionnement avant de débuter les travaux.

Le taux d'amortissement comptable est de 1.25 % pendant 80 ans selon la norme comptable MCH2. Ce qui correspond à $CHF\ 5'052'000 * 1,25\% = CHF\ 63'150.-$ par an comme montant fixe.

La commune devra réaliser des emprunts auprès des établissements bancaires. Ceux-ci nous définiront le taux d'intérêt et la durée de l'emprunt. Si on estime un taux de 1.27 %, cela correspond à CHF 64'160.- par an sur cinq ans (estimation) comme montant variable.

Il faudra compter un montant de charges liées au projet d'environ CHF 127'310.- par an, cette charge correspond à l'amortissement comptable sur une année et à l'intérêt de l'emprunt.

Monsieur Rémy VAUTHEY demande si les 30 chambres seront enterrées ou en surface ? Sur les terres labourables, c'est un gros inconvénient pour l'agriculture et il serait bien de pouvoir les enterrer à 30 cm de profondeur.

Monsieur Grégory DEGLISE répond qu'elles seront en principe en surface pour en faciliter l'accès et l'entretien. Il pense que cet élément pourra être discuté et voir s'il est techniquement réalisable. Chaque entretien nécessiterait une creuse pour ouvrir les chambres et donc des coûts supplémentaires pour la Commune. Il comprend tout à fait la gêne pour les exploitants des terrains.

Monsieur Yvain STEHLE revient sur le courrier de 2020 qui mentionnait un délai de 5 ans pour se mettre aux normes.

Monsieur Grégory DEGLISE précise que cela provient de notre PAL qui a été approuvé en 2020 et que ce délai a été mis par le Canton. Ce dernier est totalement au courant du développement de ce projet étant donné que c'est lui qui nous donne les lignes directrices. Nous sommes donc tout à fait dans les délais de mise en œuvre de ce projet.

2.3 Achat de parcelles en zone agricole (132, 174, 175, 176 RF)

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet au moyen d'une projection en commençant par situer les parcelles qui se trouvent toutes au Nord du terrain de football.

L'achat de ces 4 parcelles réunies permettrait de créer un bac de rétention naturel pour le collecteur ouest. Il serait effectué dans le but d'éviter de trouver une entente de dédommagement lors de chaque inondation des parcelles.

La Commune doit obtenir l'accord de l'assemblée communale pour acquérir ces surfaces (art. 10 de la loi sur les communes). Le montant d'acquisition est intégré dans le budget global du collecteur ouest qui vous a été présenté juste avant. Les parcelles deviendront ainsi des parchets communaux.

Pour la parcelle N° 132, la surface est de 6'727 m² au prix licite de CHF 3.19/m² (prix fixé par l'institut agricole de Grangeneuve). Une convention a déjà été signée avec le propriétaire de la parcelle.

Pour les parcelles N° 174-175 et 176, la surface totale est de 9'041 m² au prix licite de CHF 3.16/m² (prix fixé par l'institut agricole de Grangeneuve). Une convention a déjà été signée avec les propriétaires des parcelles.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Madame Julia WIRTHNER demande si les terres seront données aux mêmes agriculteurs qu'actuellement ?

Monsieur Grégory DEGLISE lui répond que, pour les parcelles N° 174 à 176, une entente a pu être trouvée et qu'elles resteront en location pour quelques années au propriétaire actuel. Concernant la parcelle N° 132, elle sera mise en location comme un parchet communal normal.

2.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et des préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Concernant le budget de fonctionnement, le Conseil communal a prévu des recettes et des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre du compte de fonctionnement avec un excédent de charges annoncé acceptable. Le Conseil communal a utilisé sa marge de manœuvre en dehors des charges liées importantes et des charges intercommunales en constante augmentation pour entreprendre des travaux d'entretien courants ou de rénovations.

Il est à relever que certains postes de dépenses progressent d'année en année, notamment les frais de fonctionnement du Réseau santé Veveyse, de l'accueil résidentiel dans nos deux homes, les curatelles, les subventions aux crèches et garderies ou le fonctionnement de l'AES et du cercle scolaire Attalens – Remaufens – Granges.

La commission financière reste attentive à la situation financière qui se tend et pense au futur.

Concernant le nouvel investissement présenté par Monsieur Grégory DEGLISE, le montant total de cette dépense se monte à CHF 5'052'000.- et comprend les travaux et l'achat de 4 parcelles pour environ CHF 50'000.- Ces travaux sont importants pour la Commune l'utilité de ce collecteur a été démontrée. La commission financière donne un préavis favorable pour tout ce dossier, pour la construction du collecteur ouest et l'achat de 4 parcelles en zone agricole.

Le budget présenté a été établi conformément aux exigences légales en vigueur et présenté en détail.

En conclusion, la commission financière propose à l'assemblée communale :

- **d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté**
- **d'accepter l'investissement relatif à la construction du collecteur ouest, évacuation des eaux pluviales partie supérieure du village et l'achat de 4 parcelles en zone agricole**

Les réserves d'usage sont faites pour le cas où des faits n'auraient pas été portés à sa connaissance et seraient de nature à modifier les conclusions.

La Commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal pour son travail et sa présence lors des échanges et des questions de la commission. Elle remercie Monsieur Stéphane DORTHE, responsable des finances, et les responsables des dicastères pour leur présentation. Elle remercie vivement la boursière communale, Madame Aline PICCAND pour sa disponibilité et son engagement.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

2.5 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

2.1 Budget de fonctionnement

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Yvain STEHLE demande s'il y a des explications particulières par rapport à la baisse des produits ?

Madame Aline PICCAND explique qu'il n'y a pas de baisse des impôts courants qui sont plutôt linéaires mais au niveau des impôts spécifiques comme les gains immobiliers qui proviennent d'hypothèses et de moyennes. La Commune n'est pas au courant des ventes de biens, successions, centimes additionnels, plus-value... Le départ de la banque Raiffeisen représente une baisse car il s'agissait d'un contribuable intéressant.

Les budgets 2026 sont acceptés par 51 voix pour et 1 abstention.

2.2 Collecteur Ouest / Evacuation eaux pluviales partie supérieure village

Investissement de CHF 5'052'000.- accepté à l'unanimité.

2.3 Achat de parcelles en zone agricole (132, 174, 175, 176 RF)

Accepté à l'unanimité.

Chantier / Travaux	2027	2028	2029	2030	2031
Interconnexion / Turbinage	1 105 100		300 000		292 231
Route "Chemin de la Vignetta"	100 000				
Collecteur ouest / Evacuation eaux pluviales	2 500 000	2 000 000			
Changement de chauffage bâtiment scolaire	132 000				
Assainissement salle de gym / Agrandissement et AES	5 508 000	4 000 000			
Rénovation façades bâtiment scolaire + intérieur		724 000			
Rénovation intérieure école existante		358 000			
Parking et cour d'école		1 778 000			
2 Giratoires Route Cantonale		200 000	200 000		
Budget d'investissement par années	9 345 100	9 060 000	500 000	—	292 231

3. Présentation de la planification financière 2027-2031

Madame Aline PICCAND donne un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2027-2031. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements. Il faut distinguer la partie liée au fonctionnement et celle liée aux projets et travaux de la Commune.

La planification financière estimée sur 5 ans tient actuellement compte des augmentations de charges linéaires entre 0.2 et 3 % des postes courants : enseignement, cercle scolaire, AES, salaires, énergies, santé et social.

Elle tient compte spécifiquement de la planification du CO de Veveyse intégrant les charges des projets à venir comme la modification des bâtiments existants, la construction de la piscine et de halles de sport. Ces charges annuelles passeront d'environ CHF 560'000.- pour notre Commune à plus de CHF 900'000.- entre 2028 et 2031. Certains projets seront soumis au vote de la population.

Au niveau communal, des projets sont en cours et d'autres devront être proposés au vote de la population (réfection des ronds-points de la route cantonale, réfection-agrandissement de l'école, de l'AES et de la salle polyvalente). Concernant le projet de l'école, on peut imaginer un coût annuel d'amortissement et de frais d'emprunt bancaire à environ CHF 600'000.- une fois les travaux terminés.

La planification ne prend pas en compte le nouveau règlement des déchets qui sera présenté un peu plus tard et qui entrera en vigueur en 2027 en cas d'acceptation. Celui-ci devrait couvrir l'excédent de charges du dicastère afin que celui-ci puisse s'autofinancer. Elle ne tient pas compte des projets spécifiques du Réseau Santé Social Veveyse à venir. Les mesures du plan d'assainissement des finances de l'Etat, en raison du référendum déposé contre la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE), ne sont pas intégrées. Enfin, dans la planification l'augmentation de la cote d'impôts et l'augmentation du taux de contribution immobilière ne sont pas intégrées.

Malgré les incertitudes sur certains projets intercommunaux, des mesures devront être prises dès 2028 pour pouvoir financer les charges à venir.

Une proposition d'adaptation des impôts communaux sera proposée par le Conseil Communal en parallèle de la votation pour le projet de l'école. Vraisemblablement, il faudrait passer d'un taux d'imposition de 0.88 à 1.05 pour couvrir un excédent de charges d'environ CHF 750'000.- ou une augmentation de la contribution immobilière de 1 % à 2 % pour obtenir environ CHF 200'000.- de revenus supplémentaires et une adaptation de la cote de 0.88 % à 1.00 % sur les impôts ordinaires pour obtenir environ CHF 520'000.-. Pour arriver à l'équilibre en 2028, il faudrait un taux d'imposition de 1.09 %.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

4. Règlement relatif à la gestion des déchets

4.1 Présentation

Monsieur Daniel FROSSARD présente cet objet au moyen d'une projection.

Les objectifs du règlement sont de préciser les modalités pratiques du règlement communal sur la gestion des déchets qui s'appliquent à tous les habitants, entreprises et commerces de la commune de Remaufens. Le règlement actuel date de 1999 et il n'est plus adapté et conforme aux lois.

Au niveau des déchets encombrants, la quantité est de maximum 1 m³ par mois et par personne ou entreprise. Le surveillant est tenu de maintenir l'ordre et de signaler des infractions.

Les sacs officiels rouges sont obligatoires pour les déchets ménagers et doivent être déposés dans les moloks communaux. Ils seront vendus au prix de CHF 3.-/pce pour les 35 litres, CHF 5.-/pce pour les 60 litres et CHF 7.-/pce pour les 110 litres (CHF 2.-/pce pour les 17 litres à venir).

La taxe de base annuelle est de CHF 70.- par personne et de CHF 150.- à 200.- pour les entreprises (selon taille). Les micro-entreprises à domicile sont exonérées de taxe.

Une nouvelle taxe annuelle pour les déchets verts est obligatoire et intégrée dans le règlement-type du Canton depuis le 1^{er} janvier 2022. Les frais d'élimination des déchets verts sont calculés sur la base de la surface de la parcelle et sont facturés au propriétaire.

Les déchets professionnels sont limités à 1 m³ par mois. Tout dépassement doit être pris en charge par l'entreprise.

La Commune encourage les parents à utiliser des couches lavables et octroie un montant maximal de CHF 250.-/enfant et par année jusqu'à l'âge de 2 ans.

Les règlements de gestion et d'application ont été soumis et préavisés par la Surveillance des prix (SPr), le Service des communes (Scom) et le Service de l'environnement (SEn). Suite aux préavis reçus par ces services, la Commune a pris en compte les diverses remarques. La mise en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2027 après approbation de l'assemblée communale et de la DIME.

Monsieur Daniel FROSSARD poursuit avec la présentation du règlement en passant en revue les articles les uns après les autres.

4.2 Préavis de la commission financière

Monsieur Stéphane DORTHE donne la parole à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la commission financière.

La Commission financière de Remaufens a pris connaissance avec attention du nouveau règlement relatif à la gestion des déchets qui remplacera celui en vigueur depuis 1999.

Ce règlement répond aux exigences légales notamment la loi cantonale sur la gestion des déchets et son règlement ainsi que la loi sur les communes et son règlement. Ce règlement est accompagné de son règlement d'application.

Plusieurs points de la gestion des déchets sont clarifiés et remis à jour dans ce nouveau règlement et la Commission financière en a fait une lecture sous l'angle financier.

En conclusion, compte tenu des informations qui nous ont été données par Monsieur Daniel Frossard, Conseiller communal en charge du dossier, la commission financière donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée communale d'accepter ce règlement.

4.3 Approbation

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Madame Julia WIRTHNER demande comment les pourcentages de 50 % pour la taxe fixe et de 50 % pour le pollueur-payeur ont été décidés ? Elle serait pour un paiement à 100 % par le pollueur.

Monsieur Paul KONAN lui répond que les critères de répartition sont fixés par la loi cantonale sur la gestion des déchets pour le Canton de Fribourg. La Commune ne peut à priori pas influencer cette répartition.

Cet objet est donc soumis au vote et le règlement est accepté par 47 voix pour, 1 refus et 4 absentions.

5. Révision partielle des statuts du Secours Sud Fribourgeois

5.1 Présentation

Monsieur Daniel FROSSARD présente cet objet au moyen d'une projection qui contient en parallèle les anciens et les nouveaux statuts, article par article.

Cette révision est initiée et dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels. Il s'agit d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent l'association.

Monsieur Daniel FROSSARD passe en revue tous les articles en insistant sur les articles qui ont subi des modifications ou corrections essentielles :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégués (art. 10 al. 2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption – Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges – Modalités de paiement (art. 32 al. 2)

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

5.2 Approbation

Cet objet est donc soumis au vote et la révision des statuts est acceptée par 48 voix pour et 4 abstentions.

6. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Daniel FROSSARD et Monsieur Kevin GENOUD pour quelques informations complémentaires sur les dossiers suivants.

Règlement sur le stationnement public

Le Canton a retourné le projet de règlement avec diverses modifications à apporter suite à notre demande de préavis. Le Conseil communal devrait donc pouvoir vous le présenter à la prochaine assemblée communale au printemps 2026.

Projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment scolaire

Monsieur Kevin GENOUD explique que le dossier avance lentement. Notre courrier, envoyé en juin au canton concernant une demande de subventionnement, est toujours en attente d'une réponse.

Gouvernance Régionale

Monsieur Stéphane DORTHE présente l'étude de faisabilité et la synthèse des résultats sur la réflexion de l'organisation territoriale de la Veveyse (Gouvernance Régionale).

Situation actuelle : 21'648 habitants répartis dans 9 communes

Les nombreuses collaborations intercommunales et la mutualisation des ressources sont une force mais la difficulté à assurer la cohérence de l'action publique et à piloter efficacement les intercommunalités est une faiblesse.

Question centrale : comment réformer la structure institutionnelle pour simplifier les structures et regrouper les forces ?

Objectifs visés :

- Simplifier les structures institutionnelles
- Assurer une conduite cohérente des affaires publiques
- Améliorer l'efficacité et l'efficience

5 stratégies alternatives :

- Statu quo = Maintien de la situation actuelle
- Statu quo+ = Réforme à la marge (meilleure coordination)
- Association à buts multiples = Regroupement des associations actuelles
- Commune unique = Fusion des 9 communes du district
- Fusions à plus petite échelle = Haute-Veveyse, Châtel-St-Denis, Basse-Veveyse

Avantages d'une réforme :

- Amélioration de la capacité de conduite
- Meilleure capacité à défendre les intérêts régionaux
- Facilitation des investissements stratégiques

La communauté de destin semble plus forte au niveau des **sous-régions** (Haute-Veveyse, Châtel-St-Denis, Basse-Veveyse) qu'au niveau du district dans son ensemble. Une fusion à 9 communes engendrerait un léger gain en termes de péréquation financière intercommunale. Elle montre un intérêt marqué (disparition des intercommunalités) mais paraît plus complexe à mettre en œuvre.

L'analyse multicritère plaide clairement pour une stratégie de fusion de communes.

Les responsables politiques disposent désormais des éléments pour effectuer leur propre appréciation et donner une direction politique claire.

Madame Julia WIRTHNER demande pourquoi Remaufens a été associée à Châtel-St-Denis et pas à la Basse-Veveyse ?

Monsieur Stéphane DORTHE répond que les chiffres de l'étude ont démontré que notre Commune s'intégrerait mieux avec Châtel-St-Denis au niveau financier. La variante choisie et décidée par les autorités politiques sera présentée à la population pour votation.

Monsieur Olivier FONTAINE demande quel est l'avis du Conseil communal de Remaufens étant donné que chaque Commune devra donner son avis avant la mi-décembre ?

Monsieur Stéphane DORTHE précise que pour l'instant il s'agit d'informations et que rien n'est encore fait. Il est serein pour répondre étant donné qu'un tour de table des avis de chaque membre du Conseil communal a eu lieu lors d'une récente séance. Le Conseil communal n'est pour l'instant pas favorable à une fusion et n'y voit pas d'intérêt.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses vifs remerciements à tous les membres du Conseil communal qui investissent de leur temps pour la Commune, à la Secrétaire, à la Caissière et à l'ensemble du personnel communal pour leur précieux travail.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans le Remaufens Infos du mois de décembre 2025. Les Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et réadresse ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Monsieur Stéphane DORTHE rappelle les prochaines élections communales qui auront lieu en mars 2026. Les personnes intéressées à la chose publique peuvent s'adresser à l'Administration communale ou auprès d'un Conseiller communal pour obtenir de plus amples renseignements.

Monsieur Paul KONAN, Vice-Syndic, prend la parole pour remercier, au nom de ses collègues du Conseil communal, l'assemblée pour la confiance témoignée depuis avril 2021. C'est avec un réel plaisir qu'il a toujours pris à cœur que chaque décision prise soit traitée dans l'intérêt collectif. Il a toujours défendu notre Commune dans les commissions intercommunales afin de faire entendre notre voix. Monsieur Paul KONAN remercie le Syndic pour sa collaboration. Il tire un bilan positif de cette expérience malgré les difficultés parfois rencontrées durant ces 5 années.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Stéphane DORTHE remercie chacune et chacun pour leur participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 00 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements de l'Assemblée.

**Le Syndic
Stéphane DORTHE**

**La Secrétaire
Aurélie FONTAINE**

PROVISOIRE